**ANNEXE ADM 2.1.1**

Domaine : **Administration**

Référence : [ADM 2.1 Assiduité au travail](https://docs.nouvelon.ca/doc/DA/ADM02_01.pdf)

En vigueur le 6 septembre 2016 (CF)

*L’usage du masculin a pour but d’alléger le texte.*

# Marche à suivre en cas d’absence – région est (SCFP)

1. Absence imprévue du concierge ou du technicien entre 16 h 30 et 6 h 30
   1. Communiquez avec le concierge adjoint ou le nettoyeur de l’école si l’école en possède un.
   2. Si l’école ne possède qu’un concierge ou si le nettoyeur ou l’adjoint n’est pas disponible, communiquez avec le service Northern Communications au (705) 671-7099.
   3. Si vous avez rejoint votre remplaçant (adjoint ou nettoyeur), appelez au Conseil au (705) 673-9770, poste 701 et donnez les raisons de votre absence et le nom de votre remplaçant.
   4. Aviser par courriel ou par téléphone la direction d’école que vous serez absent.
   5. Absence qui ne nécessite pas de remplaçant : contactez le Service de la conciergerie au (705) 673-9770, poste 701 et laissez un message (raison de l’absence).
2. Absence imprévue du concierge ou du technicien entre 6 h 30 et 16 h 30
   1. Appelez au Conseil au (705) 673-9770, poste 701 et donnez les raisons de votre absence.
   2. Aviser la direction de l’école que vous serez absent.
3. Absence imprévue du concierge adjoint de l’école et du nettoyeur
   1. Appelez au Conseil au (705) 673-9770, poste 701 et donnez les raisons de votre absence.
   2. Aviser le concierge ou le technicien de votre école ou le chef d’équipe que vous serez absent.
4. Absence prévue
   1. Appeler au Conseil au (705) 673-9770, poste 701.
   2. Aviser la direction de l’école
   3. Aviser le concierge, technicien ou le chef d’équipe.

**N.B. Veuillez laisser votre nom, lieu de travail, la date, la durée et la raison de l’absence lorsque vous communiquez avec le Conseil ou le Service de la conciergerie.**